

MAIRIE DE GIRON

01130

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2026

Convocation du 29 mai 2026

Les membres du Conseil municipal présents :

M^{mes} et MM. Florian MOINE, Maire, Isabelle DEMIAS, Julien SALINGUE, Christophe CORCELLE, Catherine BERNARDOT, Bruno PIERRE, Typhaine SURO-CHEVRET, Jean-Yves MERMILLON, Muriel RAYMOND, Pierre JOOSSENS, Lise GARNIER

Isabelle DEMIAS a été nommée secrétaire de séance.

Absentes excusées :

Absents :

Ordre du Jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2026

Rendu de l'étude de solarisation des bâtiments public par Enercoop.

DELIBERATIONS :

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, qui fixe la composition et les modalités de désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Vu la nécessité de constituer une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions légales, en vue de la désignation des membres de la CCID par le directeur départemental des finances publiques ;

Considérant que la CCID est composée de sept membres dans les communes de moins de 2 000 habitants, à savoir le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires, et que ce nombre est porté à huit membres dans les communes de plus de 2 000 habitants, conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Considérant que les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- Être âgés de 18 ans révolus ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission Valeur locative des immeubles , Code général des impôts, CGI. - Article 1650. ;

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants doit être effectuée de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises Code général des impôts, CGI. - Article 1650. ;

Considérant que la durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal et que leur nomination doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux Code général des impôts, CGI. - Article 1650. ;

Considérant que le vote au scrutin secret est obligatoire lorsqu'il s'agit de procéder à une présentation ou à une élection, sauf décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir à ce mode de scrutin Fasc. 122-20 : Conseil municipal. Délibérations. Débats spécifiques. ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. De dresser une liste de 24 noms pour les communes de 2 000 habitants de contribuables remplissant les conditions légales pour la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
2. De transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques pour la désignation des commissaires et de leurs suppléants ;
3. De procéder à la désignation des membres de la liste par un vote au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, sauf décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir à ce mode de scrutin. Fasc. 122-20 : Conseil municipal. Délibérations. Débats spécifiques.

La présente délibération sera transmise à Préfet du département pour contrôle de légalité.

REPRESENTANT AU COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES :

Florian MOINE, titulaire
Jean Yves MERMILLON, titulaire
Christophe CORCELLE, suppléant
Julien SALINGUE, suppléant.

DIVERS :

Election des délégués aux élections sénatoriales :

Florian MOINE : délégué
Typhaine SURO-CHEVRET : suppléante
Bruno PIERRE : suppléant
Catherine BERNARDOT : suppléante

Liste de commissions de TVI :

Conseillers souhaitant siéger : Bruno PIERRE et Typhaine SURO à la commission environnement.

Retour des avancées des commissions :

Avancée des travaux de la Mairie : Christophe CORCELLE, Julien SALINGUE et Bruno PIERRE ont fait l'état de situation du chantier du nouveau secrétariat et salle de conseil de la Mairie. De nombreux « couacs » ont été répertoriés ce qui recule l'échéance de remise en main du secrétariat.

Projet Relais Nordique : Bruno PIERRE fait état de l'avancée des diverses procédures de marché. Les marchés font l'objet d'une étude approfondie par un groupe de travail du conseil afin que la réalisation du chantier soit la plus efficace possible. Les marchés devraient être lancés courant du mois de juin.

DECI : nous avons réalisé un entretien avec le SDIS, afin de voir les carences en Défense incendie sur la commune de GIRON. Après avoir entendu les recommandations, un schéma d'incendie va être mis en place par la commission, il a pour objectif de rendre complète la DECI sur l'ensemble du village à horizons 2033.

Ecole Jean Tardieux : fermeture de classe et non maintien de l'agent.

Affouage : Règlement d'affouage, modalité d'accession au droit d'affouage. Communication à faire sur les personnes âgées.

Forêt : Organisation d'une journée sur les projets de plantations. Le 4 juillet après-midi.

Le prochain conseil aura lieu le 1^{er} JUILLET à 20H.

Après avoir donné lecture des mandats et titres établies depuis le dernier conseil municipal,

La Séance levée à 22h10

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE MAIRE,

The image shows a blue circular official stamp of the 'Mairie de GIRON' (Municipality of Giron) with the date '04/30 GIRON' at the bottom. Overlaid on the stamp is a large, stylized black ink signature.